

**IMPORTANT**

Pour un fonctionnement ou un usage optimal du produit Clause Testament, nous vous recommandons l'utilisation du navigateur Google Chrome. L'utilisation de d'autres navigateurs, par exemple Internet Explorer, pourrait causer des ralentissements importants.

# NOUVEAUTÉS – Automne 2022

Vous trouverez ci-dessous toutes les fonctionnalités ajoutées à votre outil de production intelligent Clause Testament.

**Nouveautés :**

- Mise à jour du mandat de protection et de la procuration générale incluant mandat de protection, notamment en réponse au projet de loi 18, *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes* (L.Q. 2020, c. 11), et ajout de nouveaux commentaires, questions et clauses concernant entre autres :
  - la reddition de compte ;
  - l'inventaire ;
  - l'avis au Curateur public du remplaçant mandataire ;
  - la nomenclature.
- Ajout d'un commentaire dans le mandat de protection et la procuration générale incluant mandat de protection, notamment au sujet des directives médicales anticipées.
- Ajout d'une clause aux fiducies testamentaires stipulant la dispense de produire un inventaire.

## NOUVEAUTÉS – Février 2022

### Nouveautés :

- Mise à jour générale des clauses et commentaires en conséquence de la jurisprudence et doctrine récente
- Ajout des clôtures d'acte pour l'acte signé sur support technologique
- Dans le mandat de protection, option de nommer plusieurs personnes qui recevront une reddition de compte annuelle, ainsi que plusieurs remplacements
- Dans le mandat de protection, option de mettre ou de ne pas mettre l'adresse du mandataire
- Dans le mandat de protection, option d'utiliser les biens du mandant au bénéfice des enfants à l'exclusion du conjoint
- Dans le mandat de protection, option de produire un inventaire non notarié
- Dans le mandat de protection, possibilité de rendre optionnelle la clause concernant l'obligation pour le mandataire de faire réévaluer la personne concernée après cinq ans
- Dans le testament, mise à jour des conditions du remplacement du liquidateur et du fiduciaire pour garantir que la nomination sera respectée en cas de divorce entre le testateur et le premier liquidateur
- Dans le testament, option de nommer plusieurs personnes à titre d'administrateur du bien d'autrui pour un légataire mineur ou inapte, ainsi que plusieurs remplacements
- Dans le testament, suppression de la mention de la pension alimentaire, cette qualification ne protégeant plus contre la saisine depuis le nouveau *Code de procédure civile*

## Nouveautés – Novembre 2021

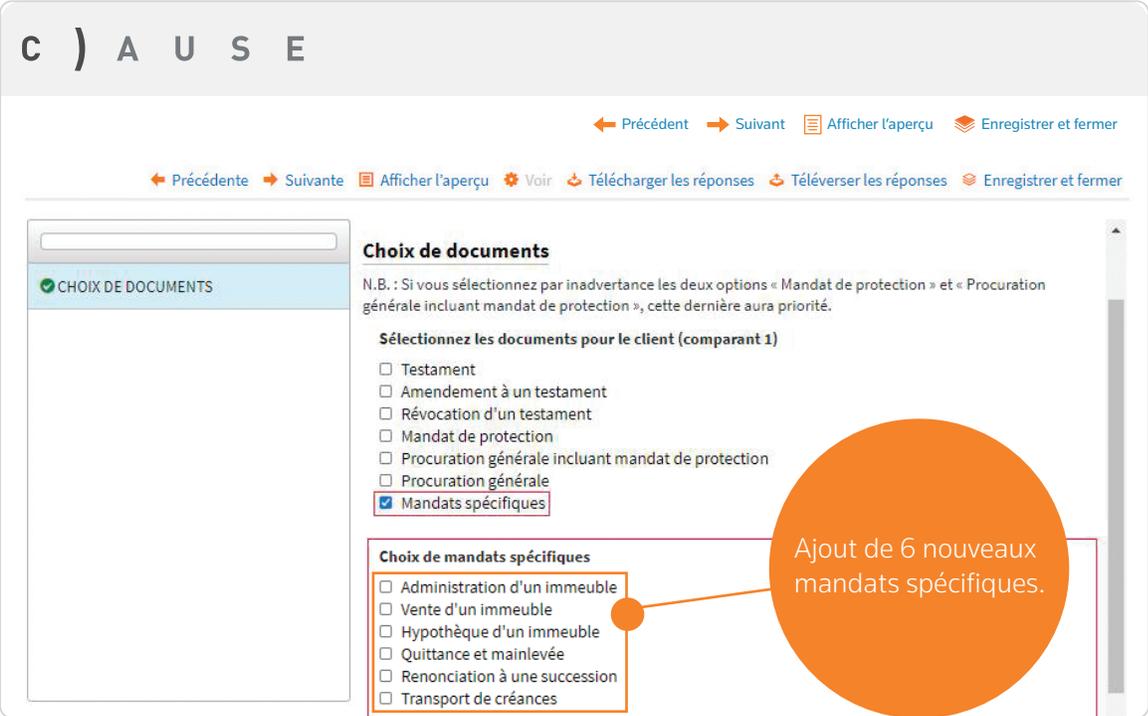
### Nouveauté :

- Dans le testament, mise à jour des conditions du legs en sous-ordre pour garantir que le legs sera respecté en cas de divorce entre le testateur et le premier légataire

## Nouveautés – Décembre 2020

### 6 nouveaux mandats spécifiques :

- Administration d'un immeuble
- Vente d'un immeuble
- Hypothèque d'un immeuble
- Quittance ou mainlevée
- Renonciation à une succession
- Transport de créance



C ) A U S E

← Précédent → Suivant 📄 Afficher l'aperçu 📁 Enregistrer et fermer

← Précédente → Suivante 📄 Afficher l'aperçu ⚙️ Voir 📄 Télécharger les réponses 📄 Téléverser les réponses 📁 Enregistrer et fermer

**CHOIX DE DOCUMENTS**

**Choix de documents**

N.B. : Si vous sélectionnez par inadvertance les deux options « Mandat de protection » et « Procuration générale incluant mandat de protection », cette dernière aura priorité.

**Sélectionnez les documents pour le client (comparant 1)**

- Testament
- Amendement à un testament
- Révocation d'un testament
- Mandat de protection
- Procuration générale incluant mandat de protection
- Procuration générale
- Mandats spécifiques

**Choix de mandats spécifiques**

- Administration d'un immeuble
- Vente d'un immeuble
- Hypothèque d'un immeuble
- Quittance et mainlevée
- Renonciation à une succession
- Transport de créances

Ajout de 6 nouveaux mandats spécifiques.

**2 nouvelles clauses testamentaires relatives aux pouvoirs du liquidateur, avec commentaires :**

- Quittance
- Mainlevée

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

← Précédente → Suivante Afficher l'aperçu Voir Télécharger les réponses Téléverser les réponses Enregistrer et fermer

Identification du CONJOINT et personnes citées (s'il y a lieu)

CHOIX DE CLAUSES

Identification du LIQUIDATEUR et de ses remplaçants

**POUVOIRS et obligations du LIQUIDATEUR**

**Optionnel - Quittance**

Mon liquidateur pourra donner quittance de toute somme reçue par lui, de même que de toute somme reçue par moi de mon vivant.

Inscrire la clause ci-dessus ?

Oui  
 Non

Commentaire de M<sup>e</sup> Michel Beauchamp

Le liquidateur, à titre d'administrateur du bien d'autrui, peut donner quittance de toute somme reçue par lui, de même que de toute somme reçue par moi de mon vivant. Il importe les pouvoirs d'administration qu'il possède. Comme une partie de la succession est due à la succession du testateur, il est important de préciser que le liquidateur, bien qu'il n'ait pas reçu de la succession, que certains montants ont été payés avant le décès, puisse quand même donner quittance.

Ajout de 2 nouvelles clauses testamentaires relatives aux pouvoirs du liquidateur, avec commentaires.

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

← Précédente → Suivante Afficher l'aperçu Voir Télécharger les réponses Téléverser les réponses Enregistrer et fermer

Identification du CONJOINT et personnes citées (s'il y a lieu)

CHOIX DE CLAUSES

Identification du LIQUIDATEUR et de ses remplaçants

**POUVOIRS et obligations du LIQUIDATEUR**

**Optionnel - Mainlevée**

Mon liquidateur pourra accorder mainlevée ou priorité d'hypothèque avec ou sans considération.

Inscrire la clause ci-dessus ?

Oui  
 Non

Commentaire de M<sup>e</sup> Michel Beauchamp

Cette clause permet à un liquidateur de donner mainlevée d'une créance ou d'une hypothèque due à la succession même en l'absence de paiement de la part du débiteur. L'utilisation de cette clause par le notaire doit être exceptionnelle et pourrait même s'avérer dangereuse pour la succession. En effet, par cette clause, le liquidateur pourrait accorder mainlevée d'une hypothèque sans recevoir paiement de la créance, ce qui est contraire au principe de saine administration et des règles d'administration du bien d'autrui.

## Autres nouveautés – 2019

### Nouveautés :

- Mise à jour et révision du contenu de Clause Testament

### Ajout de 9 nouveaux « Legs particuliers »

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

← Précédente → Suivante Afficher l'aperçu Voir Télécharger les réponses Téléverser les réponses Enregistrer et fermer

Identification du LIQUIDATEUR et de ses remplaçants  
 POUVOIRS et obligations du LIQUIDATEUR  
 DÉVOLUTION et SUBSTITUTION – Clauses et commentaires  
 Legs particuliers : CHOIX de legs et CLAUSES

- REÉR et autres
- CÉLI
- REÉÉ
- REÉI
- Assurance-vie
- Actifs numériques
- Bien particulier
- Bijoux
- Chalet
- Collection
- Compte bancaire
- Droits dans le patrimoine familial
- Entreprise agricole
- Entreprise individuelle
- Immeuble
- Mobilier (incluant collection)
- Oeuvre d'art
- Placement
- Remise de dette
- Résidence familiale
- Somme d'argent
- Tableau
- Valeurs mobilières
- Véhicule automobile
- Autre (si pas dans les choix ci-haut)

Ajout de nouveaux « Legs particuliers ». Différentes options sont offertes selon le choix de legs (ex. : chalet « avec ou sans meubles », un ou plusieurs comptes CÉLI, etc.).

## Clause des «frais reliés aux legs particuliers » et des « dettes et des charges fiscales »

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

← Précédente → Suivante Afficher l'aperçu Voir Télécharger les réponses Téléverser les réponses Enregistrer et fermer

**Résidence familiale SANS SUBSTITUTION**

Inclure le mobilier ?

Oui  
 Non

Ajouter la clause de responsabilité des frais reliés aux legs particuliers ?

Oui  
 Non

Ajouter la clause de responsabilité des dettes et des charges fiscales grevant les legs particuliers ?

Oui  
 Non

Combien y aura-t-il de légataires pour la résidence familiale ?

Identification

Identification du **PREMIER LÉGATAIRE** de la résidence familiale :

ma conjointe, Julie LAPOINTE  
 mon fils, Luc LAPOINTE  
 ma fille, Julie LAPOINTE

Possibilité d'ajouter la clause des « frais reliés aux legs particuliers » et des « dettes et des charges fiscales » aux trois legs suivants : Chalet, Résidence familiale et Immeubles.

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

← Précédente → Suivante Afficher l'aperçu Voir Télécharger les réponses Téléverser les réponses Enregistrer et fermer

**Testament - Clauses diverses**

! - Les clauses diverses commentées seront affichées à titre informatif même si elles ne nécessitent aucune entrée de données. Le contenu des autres clauses diverses pourra être lu dans l'aperçu.

Sélectionner seulement les clauses indiquées par le testateur

Legs conditionnel à la renonciation au patrimoine familial  
 Legs conditionnel à la renonciation au partage des acquêts  
 Legs conditionnel à la renonciation au partage du patrimoine et des acquêts  
 Legs conditionnel à la qualification de conjoint de fait  
 Legs fait au conjoint malgré une rupture  
 Délai de remise des legs particuliers  
 Responsabilité des frais reliés aux legs particuliers  
 Responsabilité des dettes et des charges fiscales grevant les legs particuliers  
 Exhérédation  
 Administration prolongée, remplaçants et  
 Nomination d'un tuteur et accès aux

Enregistrer et continuer

À noter que vous avez toujours la possibilité d'appliquer ces deux clauses à l'ensemble des legs et non séparément. Voir la section : « Choix des clauses » / Clauses diverses.

## Nouveautés :

### Procuration générale seule

C ) A U S E

← Précédent    → Suivant    📄 Afficher l'aperçu    📁 Enregistrer et fermer

📁 CHOIX DE DOCUMENTS

**📌 IMPORTANT**

Pour chacune des pages, assurez-vous de répondre à toutes les questions et de compléter adéquatement tous les champs. Sauvegardez **TOUJOURS** vos données à l'aide du bouton orange « Enregistrer et continuer » situé en bas de page.

**Choix de documents**

N.B. : Si vous sélectionnez par inadvertance les deux options « Mandat de protection » et « Procuration générale incluant mandat de protection », cette dernière aura priorité.

**Sélectionnez les documents pour le client (comparant 1)**

- Testament
- Amendement à un testament
- Révocation d'un testament
- Mandat de protection
- Procuration générale incluant mandat de protection
- Procuration générale**
- Mandats spécifiques (à venir)

**Prise de notes personnelles**

Des encadrés pourront être utilisés au début ou à la fin des pages, selon le cas.

Souhaitez-vous inclure des encadrés pour votre prise de notes tout au long du questionnaire, afin de mener votre entrevue avec votre client sur *Clause*? (Ces notes personnelles s'afficheront et seront sauvegardées dans le questionnaire et le mode aperçu seulement.)

Oui

Procuration  
générale seule  
est disponible

### Don d'organes

C ) A U S E

← Précédent    → Suivant    📄 Afficher l'aperçu    📁 Enregistrer et fermer

**SÉLECTIONNEZ – Don d'organes et de tissus**

- Oui, avec don à la science
- Oui, sans don à la science
- Non
- Non, sauf pour don à la science**

Enregistrer et continuer

Ajout du « Refus  
avec consentement  
de don à la science »

## Testament fiduciaire

C ) A U S E

← Précédent → Suivant 📄 Afficher l'aperçu 📁 Enregistrer et fermer

PRINCIPAL et personnes citées (s'il y a lieu)

CHOIX DE CLAUSES

Identification du FIDUCIAIRE et de ses remplaçants

**POUVOIRS et obligations du FIDUCIAIRE**

FIDUCIE - Clauses et commentaires

### Optionnel - Rémunération

Afficher l'aperçu des clauses de rémunération  
 Masquer l'aperçu des clauses de rémunération

**SÉLECTIONNEZ le type de rémunération**

Remboursement des dépenses  
 Remboursement des dépenses, frais de déplacement et pertes de temps  
 Remboursement des dépenses et **rémunération par versement**  
 **Remboursement des dépenses et rémunération forfaitaire**  
 **Rémunération forfaitaire**

**Commentaire de M<sup>e</sup> Michel Beauchamp**

Le fiduciaire a droit à une rémunération si le testateur le prévoit. À défaut de stipulation, le fiduciaire a droit à une rémunération aux bénéficiaires ou au tribunal une rémunération. Par contre, si le fiduciaire est un professionnel, il a droit à une rémunération, à moins que le testateur ne le prévoie à son testament.

Dans toutes les circonstances, le fiduciaire a droit aux remboursements de ses dépenses.

**Législation**

Art. 789 et 1299 C.c.Q.

**Historique des révisions et des modifications**

Dernière révision le 1 juin 2019

Enregistrer et continuer

Ajout de la  
rémunération  
« forfaitaire » pour  
le fiduciaire.

## Formation préenregistrée

C ) A U S E

← Précédent → Suivant 📄 Afficher l'aperçu 📁 Enregistrer et fermer

Pour toutes questions ou commentaires, écrivez-nous à l'adresse suivante :  
lareference@tr.com

- Testament
- La référence
- Guide d'utilisateur
- **Formation**
- Mot de bienvenue
- Instructions de départ
- Questionnaire du notaire
- Licence d'utilisation
- Politique de sécurité
- Nouveautés\*

Formation  
préenregistrée  
disponible en tout  
temps et montrant un  
en détail le testament  
et son miroir.

**Nouveautés :**

- Mise à jour et révision du contenu de Clause Testament
- Témoin notaire

**Témoin « notaire »**

## Nouveautés :

- Rémunération forfaitaire dans l'administration prolongée (testament)

## Aperçu des clauses

### Remboursement des dépenses et rémunération forfaitaire (indexation optionnelle)

Mon administrateur aura droit, en sus du **remboursement de ses dépenses** faites dans l'exercice et à l'occasion de ses fonctions, à une somme forfaitaire de **(montant de la rémunération) \$** à titre de rémunération. *(Cette somme sera indexée en se basant sur le taux d'inflation tel qu'établi par Statistique Canada, en prenant comme année de base l'an (année).)* Cette somme sera payée lors de la reddition de compte finale de mon administrateur.

### Rémunération forfaitaire (sans remboursement des dépenses, indexation optionnelle)

Mon administrateur aura droit à une somme forfaitaire de **(montant de la rémunération) \$** à titre de rémunération. *(Cette somme sera indexée en se basant sur le taux d'inflation tel qu'établi par Statistique Canada, en prenant comme année de base l'an (année).)* Cette somme sera payée lors de la reddition de compte finale de mon administrateur.

Voici le libellé des clauses

## Choix de rémunération

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu

Administration prolongée - Rémunération de l'administrat

- Rémunération des personnes citées (s'il y a lieu)
- CHOIX DE CLAUSES
- Legs UNIVERSEL - CHOIX de legs et CLAUSES
- Legs universel
- CLAUSES DIVERSES - Administration prolongée, remplaçants et accès aux enfants

Administration prolongée - Rémunération de l'administrat

Afficher l'aperçu des clauses de rémunération  
 Masquer l'aperçu des clauses de rémunération

**SÉLECTIONNEZ le type de rémunération**

- Remboursement des dépenses
- Remboursement des dépenses, frais de déplacement et pertes de salaires
- Remboursement des dépenses et rémunération par versement
- Remboursement des dépenses et rémunération forfaitaire
- Rémunération forfaitaire

**Commentaire de M<sup>e</sup> Michel Beauchamp**

L'administrateur a droit à une rémunération si le testateur le prévoit. À défaut, il peut demander aux héritiers une rémunération. Par contre, si le l'administrateur est un héritier, il ne peut être rémunéré à moins que le testateur ne le prévoit à son testament.

Dans toutes les circonstances, l'administrateur a droit aux remboursements de ses dépenses.

**Législation**

Art. 789 et 1299 C.c.Q.

**Historique des révisions et des modifications**

Dernière révision le 1 mars 2019

Choisir parmi les choix de rémunération

## Questions

C ) A U S E

← Précédent → Suivant 📄 Afficher l'aperçu 📁 Enregistrer et fermer

rémunération du professionnel et personnes citées (s'il y a lieu)

CHOIX DE CLAUSES

Legs UNIVERSEL – CHOIX de legs et CLAUSES

Legs universel

CLAUSES DIVERSES – Administration prolongée, remplaçants et accès aux enfants

**La rémunération sera exprimée en...**

majuscules  
 minuscules

**Montant de la rémunération en chiffres** (ex. : 1000 [sans espace ou virgule])

**La rémunération sera indexée**

Oui  
 Non

Faire votre choix pour compléter la clause

### Clause optionnelle si l'administrateur est un professionnel

Tout professionnel qui agira à titre d'administrateur aura droit à une rémunération équivalente à une rémunération basée sur son taux horaire à titre de professionnel (plus les frais et déboursés et les taxes applicables) à l'époque de la prestation de ses services pour le temps qu'il consacrerà à l'administration des biens. Il devra produire une note d'honoraires détaillée à mes héritiers selon la même fréquence que dans le cadre de sa profession.

Cette clause est également offerte (optionnelle)

## Nouveautés :

- Rémunération forfaitaire du liquidateur (testament)

## Aperçu des clauses

Voici le libellé des clauses

### RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE

#### Remboursement des dépenses et rémunération forfaitaire (indexation optionnelle)

Mon liquidateur aura droit, en sus du **remboursement de ses dépenses** faites dans l'exercice et à l'occasion de ses fonctions, à une somme forfaitaire de **(montant de la rémunération) \$** à titre de rémunération. *(Cette somme sera indexée en se basant sur le taux d'inflation tel qu'établi par Statistique Canada, en prenant comme année de base l'an (année).)* Cette somme sera payée lors de la reddition de compte finale de mon liquidateur.

#### Rémunération forfaitaire (sans remboursement des dépenses, indexation optionnelle)

Mon liquidateur aura droit à une somme forfaitaire de **(montant de la rémunération) \$** à titre de rémunération. *(Cette somme sera indexée en se basant sur le taux d'inflation tel qu'établi par Statistique Canada, en prenant comme année de base l'an (année).)* Cette somme sera payée lors de la reddition de compte finale de mon liquidateur.

## Choix de rémunération

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

PRINCIPAL et personnes citées (s'il y a lieu)

CHOIX DE CLAUSES

Révocation

Funérailles

Identification du LIQUIDATEUR et de ses remplaçants

POUVOIRS et obligations du LIQUIDATEUR

### RÉMUNÉRATION

**Option 1 - Rémunération possible pour tout liquidateur**  
 Pour les services que mon liquidateur aux termes des présentes sera appelé à rendre à ma succession,...

**Option 2 - Rémunération possible que pour le liquidateur non légataire**  
 Pour les services que mon liquidateur **non légataire** aux termes des présentes sera appelé à rendre à ma succession,...

**SÉLECTIONNEZ l'option désirée**

- Option 1
- Option 2

**SÉLECTIONNEZ le type de rémunération**

- Remboursement des dépenses
- Remboursement des dépenses, frais de déplacement et pertes de salaires
- Remboursement des dépenses et rémunération par versement
- Remboursement des dépenses et rémunération forfaitaire
- Rémunération forfaitaire

Choisir parmi les choix de rémunération

## Questions

C ) A U S E

← Précédent → Suivant 📄 Afficher l'aperçu 📄 Enregistrer et fermer

- CHOIX DE CLAUSES
- Révocation
- Funérailles
- Identification du LIQUIDATEUR et de ses remplaçants
- POUVOIRS et obligations du LIQUIDATEUR

**Montant de la rémunération en chiffres** (ex. : 1000 [sans espace ou virgule])

**La rémunération sera indexée**

Oui  
 Non

**Année de base pour l'indexation** (ex. : 2019)

! - L'indexation est basée sur le taux d'inflation tel qu'établi par Statistique Canada.

Faire votre choix pour compléter la clause

## Clause optionnelle si le liquidateur est un professionnel

C ) A U S E

← Précédent → Suivant 📄 Afficher l'aperçu 📄 Enregistrer et fermer

- CHOIX DE CLAUSES
- Révocation
- Funérailles
- Identification du LIQUIDATEUR et de ses remplaçants
- POUVOIRS et obligations du LIQUIDATEUR

**Rémunération par versement ou forfaitaire - Clause optionnelle si le liquidateur est un professionnel**

Tout professionnel qui agira à titre de liquidateur aura droit à une rémunération (plus les frais applicables) à l'époque de la prestation de ses services pour le temps qu'il aura consacré à la succession. Il devra produire une note d'honoraires détaillée à (me) selon la même fréquence que dans le cadre de sa profession.

**Ajouter la clause ci-dessus**

Oui  
 Non

Cette clause est également offerte (optionnelle)

## Nouveautés :

- Révocation d'un testament
- Révocation d'un testament et résurrection d'un ancien

C ) A U S E

← Précédent    → Suivant

<div style="border: 1px solid #ccc; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>✓ CHOIX DE DOCUMENTS</p> <p>✓ Identification du NOTAIRE</p> <p>✓ Identification du TÉMOIN</p> <p>✗ Identification du COMPARANT PRINCIPAL et personnes citées (s'il y a lieu)</p>	<div style="background-color: #e1f5fe; padding: 5px; border: 1px solid #ccc; margin-bottom: 10px;"> <p><b>● IMPORTANT</b></p> <p>Pour chacune des pages, assurez-vous de répondre à toutes les questions et de compléter adéquatement tous les champs. Sauvegardez <b>TOUJOURS</b> vos données à l'aide du bouton orange « Enregistrer et continuer » situé en bas de page. <span style="float: right;">📄 Afficher l'aperçu    📁 Enregistrer et fermer</span></p> </div> <p><b>Choix de documents</b></p> <p>N.B. : Si vous sélectionnez par inadvertance les deux options « Mandat de protection » et « Procuration générale incluant mandat de protection », cette dernière aura priorité.</p> <div style="background-color: #e1f5fe; padding: 5px; border: 1px solid #ccc; margin-bottom: 10px;"> <p><b>Sélectionnez les documents pour le client (comparant 1)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Testament</li> <li><input type="checkbox"/> Amendement à un testament</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Révocation d'un testament</li> <li><input type="checkbox"/> Mandat de protection</li> <li><input type="checkbox"/> Procuration générale incluant mandat de protection</li> <li><input type="checkbox"/> Procuration générale (à venir)</li> <li><input type="checkbox"/> Mandats spécifiques (à venir)</li> </ul> </div> <p><b>Prise de notes personnelles</b></p> <p>Des encadrés pourront être utilisés au début ou à la fin des pages, selon le cas.</p> <p>Souhaitez-vous inclure des encadrés pour votre prise de notes tout au long du questionnaire, afin de mener votre entrevue avec votre client sur <i>Clause</i>? (Ces notes personnelles s'afficheront et seront sauvegardées dans le questionnaire et le mode aperçu seulement.)</p> <p><input type="radio"/> Oui</p> <p><input checked="" type="radio"/> Non</p>
---	---

**Ajout :**

- Plus de scénarios dans l'amendement (codicille)

**C ) A U S E**

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

**Détails du testament à amender**

Notaire instrumentant (ex. : Michel BEAUCHAMP)

Date du testament

Minute (en chiffres)

**Type d'amendement**

Type d'amendement

- Annulation d'articles
- Annulation et remplacement d'articles
- Ajout d'articles

Annulation et remplacement d'un article  
 Ajout de plus d'un article

## Modifications pour simplifier le questionnaire :

- Afin de simplifier le questionnaire, nous avons regroupé les sections suivantes ensemble :

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

Les informations relatives à l'union de fait et aux états civil et matrimonial seront automatiquement inscrites dans la clause États civil et matrimonial

**Numéro de dossier**

Entrer un n° de dossier

Oui  
 Non

Si désiré, entrer un n° de dossier

**Identification**

Veillez identifier le comparant à l'aide du bouton « Définir comparant ». À l'écran suivant, choisir « Nouveau contact » et compléter la fiche en suivant les questions. Lors d'un miroir, l'identification du comparant sera reportée dans l'identification du conjoint.

**Lien, prénom et nom des PERSONNES CITÉES**

! – Entrer les [lien, prénom et noms] de toutes les personnes qui seront citées dans l'acte final (tel que dicté par le comparant dans son entrevue notaire-comparant) séparément, en utilisant le bouton « Ajouter ». Donc, le nom des personnes responsables des funérailles, de tous les successibles, des liquidateurs, des tuteurs, etc.. Ces noms seront utilisés tout au long du questionnaire sous forme de liste pour vous éviter la saisie répétitive de ces informations.

Comparant et personnes citées (même chose pour le conjoint lorsqu'il y a un miroir)

Procuration générale incluant mandat de protection et Mandat de protection :

C ) A U S E
← Précédent   → Suivant   📄 Afficher l'aperçu   📁 Enregistrer et fermer

mandat de protection - IDENTIFICATION du mandataire de la procuration

Procuration générale incluant mandat de protection - IDENTIFICATION des mandataires aux biens et à la personne

Procuration générale incluant mandat de protection - CHOIX DE CLAUSES (générales)

Procuration générale incluant mandat de protection - RÉVOCATION

Procuration générale incluant mandat de protection - POUVOIRS des mandataire aux biens et à la personne

### Pouvoirs du mandataire aux biens

Les pouvoirs suivants seront automatiquement inscrits dans l'acte. Si le mandant ne souhaite pas donner un de ces pouvoirs au mandataire aux biens, veuillez décocher la case dudit pouvoir.

- Tous
- Dépôts et placements
- Rapports et choix fiscaux
- Perception des créances
- Location
- Réparations et améliorations
- Assurances
- Acquittement de dettes
- Opérations cadastrales
- Valeurs mobilières
- Acquisition
- Aliénation
- Prêts et garanties
- Emprunts
- Entreprise
- Droit de propriété et démembrement
- Donation et succession
- Liquidation et partage
- Faillite ou liquidation d'un débiteur
- Procédures judiciaires et arbitrage
- Quittances et mainlevées
- Envois postaux et services de courrier et de messagerie
- Déclaration et représentation
- Étendue des pouvoirs
- Inventaire

### Pouvoirs du mandataire à la personne

- Afficher le contenu des clauses
- Masquer le contenu des clauses

Pouvoir du  
mandataire  
aux biens  
et à la personne

**Correction d'une erreur :**

- Lorsque le champ « Adresse ligne 2 » demeurait vide dans l'identification d'un comparant ou d'un témoin, le questionnaire semblait incomplet. Si vous n'avez rien à indiquer, laisser la mention N/A.

C ) A U S E

← Précédent → Suivant 📄 Afficher l'aperçu 📁 Enregistrer et fermer

---

✎ Modifier Adresse
✖ Supprimer Adresse

**Adresse ligne 1** (ex. : 1234, rue Sherbrooke Est)

**Adresse ligne 2** (ex. : app. 9)

**Ville** (ex. : Montréal)

## Autres nouveautés – 2018

### Le testament fiduciaire

#### Ajout des clauses propres au testament fiduciaire de protection

- Quatre scénarios possibles incluant :
  - le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie aux enfants
  - le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience
  - le legs universel en fiducie aux enfants
  - le legs universel en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience

#### Comment produire un testament fiduciaire ?

*Les clauses du testament fiduciaire sont activées lorsque « Désignation de fiduciaire » et « Pouvoirs et obligations de mon fiduciaire » sont sélectionnés. Par la suite, le questionnaire s'ajuste et présente les sections respectives, afin de produire un Testament fiduciaire.*

*Référez-vous aux images qui suivent pour le détail des modifications.*

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

Identification du COMPARANT PRINCIPAL

Personnes citées dans les documents du COMPARANT PRINCIPAL

Identification du CONJOINT

Personnes citées dans les documents du CONJOINT

**CHOIX DE CLAUSES**

Identification du FIDUCIAIRE et de ses

**!** Pour un legs en **fiducie**, veuillez cocher les clauses « Désignation de fiduciaire » et « Pouvoirs et obligations de mon fiduciaire » dans la liste ci-dessous.

Veuillez noter que 4 scénarios de legs en fiducie sont offerts :

- le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie aux enfants
- le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience
- le legs universel en fiducie aux enfants
- le legs universel en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience

Dans tous les cas, il est aussi possible de prévoir un legs à titre particulier ou un legs à titre universel.

**Testament – Choix de clauses (générales)**

**N.B. : La clause d'état civil ne fait pas partie de la liste de choix ci-dessous mais sera inscrite dans les documents, basée sur les informations du comparant fournies antérieurement.**

- Tout sélectionner (suggestion de clauses à inclure pour les testaments simples)
- Révocation
- Disposition de mon corps et funérailles
- Désignation de liquidateur successoral
- Pouvoirs et obligations de mon liquidateur
- Désignation de fiduciaire
- Pouvoirs et obligations de mon fiduciaire
- Clause de survie
- Lecture du testament
- Insaisissabilité et biens légués en propre
- Don d'organes et de tissus ou refus
- Interprétation
- Lecture au testateur

**Testament – Choix de clauses (legs)**

Pour activer le legs en fiducie, il faut cocher « Désignation de fiduciaire » et « Pouvoirs et obligations de mon fiduciaire »

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

Identification du COMPARANT PRINCIPAL

Personnes citées dans les documents du COMPARANT PRINCIPAL

Identification du CONJOINT

Personnes citées dans les documents du CONJOINT

**CHOIX DE CLAUSES**

**Testament – Choix de clauses (legs)**

**!** - Si vous choisissez « Legs à titre particulier » ou « Legs à titre universel », le legs universel résiduaire sera automatiquement sélectionné

Sélectionner seulement les espèces de legs indiqués par le testateur. Des variations d'espèces de legs seront proposées dans les pages pertinentes.

- Legs à titre particulier
- Legs à titre universel
- Legs universel en pleine propriété au conjoint

**Legs universel en fiducie**

- Legs universel en fiducie
- Legs universel en fiducie en faveur d'un bénéficiaire ayant une déficience

Choix de scénarios pour le legs en fiducie

désignation  
du fiduciaire

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

Identification du LIQUIDATEUR et de ses remplaçants

POUVOIRS et obligations du LIQUIDATEUR

Identification du FIDUCIAIRE et de ses remplaçants

POUVOIRS et obligations du FIDUCIAIRE

FIDUCIE - Clauses et commentaires

### Fiduciaire - Choix de clauses

**Choix de clauses relatives à la désignation du fiduciaire**

- Toutes
- Désignation
- Remplacement
- Démission
- Obligation de résidence canadienne

Commentaire de M<sup>e</sup> Michel Beauchamp

La clause « Obligation de résidence canadienne » permettra d'éviter les problèmes fiscaux qui pourraient survenir advenant que la succession soit considérée comme non résidente du Canada, sur le plan fiscal. Une succession est considérée comme une fiducie au sens des lois fiscales.

**Législation**

Art. 807 et 808 C.c.Q.  
 Art. 70(6)(b) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. (1985), ch. 1 (5<sup>e</sup> suppl.)  
 Art. 40 de la *Loi sur les impôts*, RLRQ, c. I-3

**Historique des révisions et des modifications**

Dernière révision le 1 novembre 2018

### Identification du fiduciaire

Combien y aura-t-il de fiduciaires désignés (exclure le défunt) :

**Identification du fiduciaire**

! - **IMPORTANT** : Identifiez exactement le fiduciaire :

- ma fille, Marianne GOULET
- ma fille, Florence GOULET

pouvoirs et  
obligations

C ) A U S E

← Précédent

Funérailles

Identification du LIQUIDATEUR et de ses remplaçants

POUVOIRS et obligations du LIQUIDATEUR

Identification du FIDUCIAIRE et de ses remplaçants

POUVOIRS et obligations du FIDUCIAIRE

### Pouvoirs et obligations du fiduciaire

Clauses automatiquement inscrites :

- Inventaire
- Administration
- Reddition de compte
- Sûreté
- Pouvoir du fiduciaire remplaçant
- Pouvoirs de modification de la fiducie

N.B. : Pour la clause d'inventaire, des choix de variations vous seront proposés

Clauses optionnelles :

- Rémunération
- Délégation de pouvoirs
- Paiement ou remise au bénéficiaire
- Participation au revenu
- Choix ou désignation en matière fiscale
- Fin de la fiducie
- Remise et empiètement du capital
- Biens et société agricoles
- Résidence de la fiducie
- Discretion des fiduciaires
- Droits des actionnaires
- Société par actions
- Renonciation

Ces deux sections fonctionnent de la même façon que la section « Désignation du liquidateur »

### Mise en garde !

Les clauses de testament fiduciaire proposées par l'outil Clause visent principalement quatre situations :

- le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie aux enfants
- le legs universel au conjoint et, à défaut, legs en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience
- le legs universel en fiducie aux enfants
- le legs universel en fiducie à un bénéficiaire ayant une déficience

Il est également possible avec l'outil de combiner plusieurs de ces situations. À titre d'exemple, il pourrait s'agir d'un legs universel au conjoint et à défaut aux enfants et que la part d'un des enfants soit versée à une fiducie à son bénéfice exclusif.

Les clauses de testament fiduciaire ont été élaborées dans un but de protection des actifs et non sous un angle fiscal. Nous vous conseillons de suggérer fortement au testateur de consulter un fiscaliste ou autre expert en la matière sur ce point. Votre contrat de service devra être clair à cet égard.

Je vous invite à consulter les commentaires qui concernent plusieurs articles, notamment le commentaire sur le fiduciaire indépendant.

Un testament fiduciaire n'est pas la solution idéale dans tous les scénarios. Parfois, le legs en substitution peut s'avérer plus intéressant que le legs en fiducie. À titre d'exemple, si le testateur décide de léguer l'ensemble de ses biens à sa conjointe en fiducie, la conjointe devra gérer la fiducie conjointement avec un tiers, et ce, en raison de l'article 1275 du *Code civil du Québec*.

Par contre, pour le legs à des enfants mineurs ou à de jeunes adultes, le legs en fiducie est de loin supérieur à la constitution d'une administration post-liquidation (ou administration prolongée). En effet, bien que le legs soit soumis à l'administration d'un administrateur, il n'en demeure pas moins que les biens contenus dans le legs sont la propriété du légataire contrairement à une fiducie qui constitue un patrimoine autonome et distinct. De plus, la jurisprudence n'est pas fixée sur la qualification juridique de cette administration. Par contre, les règles de la fiducie sont prévues au Code civil.

Le rédacteur de testament doit discuter de toutes les options possibles avec le testateur afin que ce dernier fasse un choix éclairé pour la meilleure façon pour lui de transmettre ses biens à ses héritiers.

*M<sup>e</sup> Michel Beauchamp, notaire émérite et président de Magstrum*

## Autres commentaires et clauses ajoutés à l'outil

### Désignation du liquidateur

- Nouveau commentaire concernant l'obligation de résidence canadienne
- Ajout d'une clause concernant le nombre de liquidateurs en fonction :  
 « Il devra y avoir pour toute la durée de la liquidation de ma succession **X** liquidateurs en fonction. »

### Pouvoirs et obligations du liquidateur

- Nouveau commentaire touchant l'administration du bien d'autrui
- Ajout d'une condition à la rémunération : ne pas être légataire
- Nouvelle clause (optionnelle) nommée « Délégation des pouvoirs »

### Nouvelle section : « Désignation du fiduciaire » et « Pouvoirs et obligations du fiduciaire »

- Applicable lorsque ces choix sont sélectionnés. Les deux sections suivent la même structure que pour le liquidateur.

### Autres modifications

- Le « Mot de bienvenu » de M<sup>e</sup> Michel Beauchamp a été retiré du questionnaire et mis sur la page d'accueil
- La section « Instructions de départ » a été retirée du questionnaire et mise sur la page d'accueil. La « mise en garde » de M<sup>e</sup> Beauchamp sur l'utilisation du testament fiduciaire se trouve également dans ce document.
- « Questionnaire du notaire » en version papier téléchargeable sur la page d'accueil a été mis à jour.

## Legs universel et legs universel résiduaire avec ou sans quotes-parts aux fins de partage

- 4 ordres de dévolution incluant :
  - Accroissement
  - Accroissement et, à défaut, représentation
  - Représentation
  - Représentation et, à défaut, accroissement
  - Legs en sous-ordre (possibilité d'en avoir plus d'un)
- La clause catastrophe (dès la 2<sup>e</sup> ordre de dévolution)

Référez-vous aux images qui suivent pour le détail des modifications.

dévolution

**C ) A U S E**

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

**Legs universel sans substitution**

**Identification du TÉMOIN**

- Identification du TÉMOIN
- Identification du COMPARANT
- Personnes citées dans les documents du COMPARANT
- CHOIX DE CLAUSES
- DÉVOLUTION et SUBSTITUTION - Clauses et commentaires
- Legs UNIVERSEL - CHOIX de legs et CLAUSES
- Legs uni...

**Identification du LÉGATAIRE**

- ma conjointe, Julie LAPOINTE
- mon fils, Marc LAPOINTE
- mon fils, Kevin LAPOINTE
- ma fille, Julie LAPOINTE
- ma mère, Michelle LAPOINTE
- Autre (ex. : mon frère, Jean BEAUDET)

**Le légataire sera désigné dans l'acte...**  
 mon fils, Marc LAPOINTE et mon fils, Kevin LAPOINTE

- mes légataires universels
- mes légataires universelles

**DÉVOLUTION ALTERNATIVE**

**Prévoir une dévolution alternative en cas de défaut de mon fils, Marc LAPOINTE et mon fils, Kevin LAPOINTE ?**

- Oui, une dévolution alternative pour l'ensemble des légataires
- Oui, une dévolution alternative individuelle
- Non

**Sélectionnez plusieurs légataires**

**Choisissez le type de dévolution alternative pour chaque légataire**

dévolution

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

Identification du TÉMOIN

Identification du COMPARANT

Personnes citées dans les documents du COMPARANT

CHOIX DE CLAUSES

DÉVOLUTION et SUBSTITUTION - Clauses et commentaires

Legs UNIVERSEL - CHOIX de legs et CLAUSES

### Deuxième ordre de mon fils, Marc LAPOINTE

**Clause en cas de défaut de mon fils, Marc LAPOINTE**  
mon fils, Marc LAPOINTE est légataire du 1<sup>er</sup> ordre

- Aucune
- Accroissement
- Accroissement et, à défaut, représentation
- Représentation
- Représentation et, à défaut, accroissement
- Legs en sous-ordre

**Accord grammatical pour « mon fils, Marc LAPOINTE »**

- masculin
- féminin

**Identification du légataire en sous-ordre de mon fils, Marc LAPOINTE**

- ma conjointe, Julie LAPOINTE
- mon fils, Marc LAPOINTE
- mon fils, Kevin LAPOINTE
- ma fille, Julie LAPOINTE
- ma mère, Michelle LAPOINTE
- Autre (ex. : mon frère, Jean BEAUDET)

Jusqu'à 4 ordres de dévolution possibles

Legs en sous-ordre avec liste des personnes citées

catastrophe

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

Identification du TÉMOIN

Identification du COMPARANT

Personnes citées dans les documents du COMPARANT

CHOIX DE CLAUSES

DÉVOLUTION et SUBSTITUTION - Clauses et commentaires

Legs UNIVERSEL - CHOIX de legs et CLAUSES

### Clause catastrophe

Inscrire la clause suivante ?  
! - Vous ne pouvez pas inscrire cette clause si aucune dévolution alternative n'a été sélectionnée pour au moins un légataire de premier ordre.

**LEGS ADVENANT CADUCITÉ DU LEGS UNIVERSEL**

Si tous les légataires mentionnés à l'article précédent me précèdent, ou ne me survivent pas au moins trente (30) jours ou renoncent à leur legs ou que le legs est caduc en raison d'une disposition de la loi, je lègue alors tous mes biens meubles et immeubles, tangibles ou intangibles, corporels ou incorporels, de quelque nature que ce soit, à ..... (légataire(s)).

- Oui
- Non

**Identification des légataires en cas de caducité du legs universel**

- ma conjointe, Julie LAPOINTE
- mon fils, Marc LAPOINTE
- mon fils, Kevin LAPOINTE
- ma fille, Julie LAPOINTE
- ma mère, Michelle LAPOINTE
- Autre (ex. 1 : mon frère, Jean BEAUDET ; ex. 2 : mon frère, Jean BEAUDET, ma soeur, Jeanne BEAUDET et ma fille, Julie BEAUDET ; ex. 3 : la Fondation du cancer du sein du Québec)

la Fondation du cancer du sein du Québec

La clause catastrophe peut être appliquée dès le 2<sup>e</sup> ordre de dévolution

### Legs à titre particulier avec 2 ordres de dévolution (s'il y a lieu)

- a) Incluant en cas de défaut pour chaque légataire :
  - i. Accroissement
  - ii. Accroissement et, à défaut, représentation
  - iii. Représentation
  - iv. Représentation et, à défaut, accroissement
  - v. Legs en sous-ordre (possibilité d'en avoir plus d'un)
  - vi. Legs en sous-ordre avec quotes-parts aux fins de partage (possibilité d'en avoir plus d'un)

### Legs à titre particulier avec substitution (s'il y a lieu)

- a) Inclus donc : grevé, appelé, moment de l'ouverture, inventaire, emploi et reddition de compte
- b) Incluant, en cas de défaut pour chaque légataire, les variations possibles du legs à titre particulier mentionnées ci-dessus (à l'exception du legs en sous-ordre avec quotes-parts aux fins de partage)

Référez-vous aux images qui suivent pour le détail des modifications.

dévolution et substitution

**Dévolution et substitution - Clauses et commentaires**

- Afficher toutes les clauses et commentaires
- Afficher les clauses et commentaires de la dévolution
- Afficher les clauses et commentaires de la substitution
- Masquer toutes les clauses et commentaires

Enregistrer et continuer

La section « Dévolution » se nomme maintenant « Dévolution et substitution » et contient toutes les variations énumérées ci-haut

choix de legs

← Précédent → Suivant 📄 Afficher l'aperçu 📁 Enregistrer et fermer

**C ) A U S E**

Identification du CONJOINT

Personnes citées dans les documents de Julie LAJOIE

Jean LÉPINE - CHOIX DE CLAUSES

Jean LÉPINE - DÉVOLUTION et SUBSTITUTION - Clauses et commentaires

Jean LÉPINE - Legs particuliers : CHOIX DE LEGS

### Choix de legs à titre particulier

Il sera possible, lorsque pertinent, de traiter plusieurs legs sans substitution et plusieurs legs avec substitution.

Pour les legs avec substitution, toutes les informations seront entrées dans la même page, un bien à la fois s'il y a lieu. Seront d'abord saisies toutes les données concernant le grevé, puis celles concernant l'appelé.

Si, pour un même bien, vous avez certains legs avec et d'autres sans substitution, cocher « Les deux » à la sous-question qui s'affichera ci-bas sous le titre approprié. Dans le cas contraire, choisir « avec » ou « sans » uniquement. Le questionnaire s'ajustera dans les pages suivantes selon vos choix.

- REÉR et autres
- Assurance-vie
- Actifs numériques
- Bien particulier
- Compte bancaire
- Droits dans le patrimoine familial
- Entreprise agricole
- Entreprise individuelle
- Immeuble
- Mobilier (incluant collection)
- Placement
- Remise de dette
- Somme d'argent
- Valeurs mobilières
- Véhicule automobile
- Autre (si pas dans les choix ci-haut)

#### Bien particulier

- Les deux
- Sans substitution
- Avec substitution

Afficher le contenu des clauses  
 Masquer le contenu des clauses

#### Compte bancaire

- Les deux
- Sans substitution
- Avec substitution

Afficher le contenu des clauses  
 Masquer le contenu des clauses

Enregistrer et continuer

Ajout d'une note expliquant la procédure à suivre au moment de remplir le questionnaire

Affichez ou masquez le contenu de la clause en fonction des choix effectués

Sélectionnez parmi les trois possibilités pour chaque legs sélectionné

legs sans substitution

← Précédent → Suivant ☰ Afficher l'aperçu 📄 Enregistrer et fermer

**C ) A U S E**

- ✓ Jean LÉPINE – DEVOLUTION et SUBSTITUTION – Clauses et commentaires
- ✓ Jean LÉPINE – Legs particuliers : CHOIX DE LEGS
- ✓ Jean LÉPINE – Legs particuliers : BIEN particulier SANS substitution
- ✓ Jean LÉPINE – Legs particuliers : BIEN particulier : AVEC substitution
- ✓ Jean LÉPINE – Legs particuliers : COMPTE bancaire SANS substitution

### Comptes bancaires SANS SUBSTITUTION

Les données ci-dessous seront-elles copiées vers le miroir ?  
 ! – Toutes les données pourront être modifiées au besoin dans la page correspondante du testament miroir. Le nom du conjoint sera remplacé par le nom du comparant.

Oui  
 Non

Combien de **COMPTES BANCAIRES** seront légués **SANS SUBSTITUTION** ?

---

Premier de Deux

**PREMIER COMPTE BANCAIRE**

N° de compte

Combien y aura-t-il de légataires pour le compte n° ... (exclure les remplaçants)

**Identification**

Identification du **PREMIER LÉGATAIRE** du compte n° ...

- ma conjointe, Julie LAJOIE
- mon fils, Éric LÉPINE
- ma fille, Marie LÉPINE
- ma soeur, Jeanne LÉPINE
- mon frère, Roger LÉPINE
- ma mère, Rita LÉPINE
- mon père, Bertrand LÉPINE
- Autre (ex. : mon frère, Jean BEAUDET)

**Clause en cas de défaut de ma conjointe, Julie LAJOIE**

- Aucune
- Accroissement
- Accroissement et, à défaut, représentation
- Représentation
- Représentation et, à défaut, accroissement
- Legs en sous-ordre
- Legs en sous-ordre avec quotes-parts pour fin de partage

📄 Insérer ➕ Ajouter ➖ Supprimer

**Identification**

Identification du **PREMIER légataire en SOUS-ORDRE** de ma conjointe, Julie LAJOIE

! – Sélectionner un nom différent à chaque itération s'il y a lieu

- ma conjointe, Julie LAJOIE
- mon fils, Éric LÉPINE
- ma fille, Marie LÉPINE
- ma soeur, Jeanne LÉPINE
- mon frère, Roger LÉPINE
- ma mère, Rita LÉPINE
- mon père, Bertrand LÉPINE
- Autre (ex. : mon frère, Jean BEAUDET)

transposez chaque legs vers le miroir, s'il y a lieu

Possibilité de noter plus d'un legs du même type

Identifiez plus d'un légataire pour le même bien et attribuez une dévolution alternative propre à chacun

Nommez tous les légataires en sous-ordre à l'aide de la liste des personnes citées

legs avec substitution

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

Jean LÉPINE – DÉVOLUTION et SUBSTITUTION – Clauses et commentaires

Jean LÉPINE – Legs particuliers : CHOIX DE LEGS

Jean LÉPINE – Legs particuliers : ENTREPRISE individuelle SANS substitution

Jean LÉPINE – Legs particuliers : ENTREPRISE individuelle AVEC substitution

### Premier de Un

**PREMIERE ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

Nom de l'entreprise

Moment d'ouverture de la substitution  
 ! – Exemple : ...que j'institue mon légataire à titre partiel de la vente du bien le résidu des biens à...

- Au décès du grevé
- À une date particulière
- Au moment de la vente du bien

Identification

**GREVÉS (pour l'entreprise ABC inc.)**

Combien y aura-t-il de GREVÉS pour l'entreprise ABC inc. (exclure les remplaçants)  
 1 – Maximum de 3

2

Identification du **PREMIER GREVÉ** (pour l'entreprise ABC inc.)

- ma conjointe, Julie LAJOIE
- mon fils, Éric LÉPINE
- ma fille, Marie LÉPINE
- ma soeur, Jeanne LÉPINE
- mon frère, Roger LÉPINE
- ma mère, Rita LÉPINE
- mon père, Bertrand LÉPINE
- Autre (ex. : mon frère, Jean BEAUDET)

En cas de défaut de ...

- Aucune
- Accroissement
- Accroissement et, à défaut, représentation
- Représentation
- Représentation et, à défaut, accroissement
- Legs en sous-ordre
- Legs en sous-ordre sans substitution

Identifiez jusqu'à trois grevés et attribuez une dévolution alternative propre à chacun

Sélectionnez à quel moment s'ouvrira la substitution

legs avec  
 substitution  
 suite

C ) A U S E
← Précédent → Suivant ☰ Afficher l'aperçu 📄 Enregistrer et fermer

- Jean LÉPINE – DÉVOLUTION et SUBSTITUTION – Clauses et commentaires
- Jean LÉPINE – Legs particuliers : CHOIX DE LEGS
- Jean LÉPINE – Legs particuliers : ENTREPRISE individuelle SANS substitution
- Jean LÉPINE – Legs particuliers : ENTREPRISE individuelle AVEC substitution

### APPELÉS (pour l'entreprise ABC inc.)

**Combien y aura-t-il d'APPELÉS pour l'entreprise ABC inc. (exclure les remplaçants)**  
 ! – Maximum de 3

**Identification du PREMIER APPELÉ** (pour l'entreprise)

Grevé : ...  
 Sous-ordre :

- ma conjointe, Julie LAJOIE
- mon fils, Éric LÉPINE
- ma fille, Marie LÉPINE
- ma soeur, Jeanne LÉPINE
- mon frère, Roger LÉPINE
- ma mère, Rita LÉPINE
- mon père, Bertrand LÉPINE
- Autre (ex. : mon frère, Jean BEAUDET)

**Dévolution**  
 ! – Compte tenu de l'article 1221 du *Code civil du Québec*, vous pouvez sélectionner une clause ci-dessous si :

- aucune clause en cas de défaut n'a été sélectionnée pour le grevé ;
- votre sélection en cas de défaut du grevé inclut seulement les options « Accroissement » et « Legs en sous-ordre sans substitution ».

*Voici les options que vous avez sélectionnées « en cas de défaut du grevé » précédemment :*

**Clause en cas de défaut de TOUS LES APPELÉS**  
 ! – Vous pouvez répondre « Oui » si :

- aucune clause en cas de défaut n'a été sélectionnée pour le grevé ;
- votre sélection en cas de défaut du grevé inclut seulement les options « Accroissement » et « Legs en sous-ordre sans substitution ».

*Voire sélection en cas de défaut du grevé :*  
 Aucune  
 Aucune

**Inscrire cette clause ?**

Si au moment de mon décès, (*noms de tous appelés*) me sont prédécédé(e)s ou ne me survivent pas au moins trente (30) jours ou renoncent à leur legs ou que le legs est caduc, en raison d'une disposition de la loi, le legs sera dévolu à (*noms de tous les grevés*), sans substitution.

Oui  
 Non

**Choix de « REMPLOI » pour l'entreprise ABC inc.**  
 ! – La clause d'inventaire sera automatiquement inscrite

**Remploi** (pour l'entreprise ABC inc.)

- Remploi complet
- Remploi limité
- Dispense de remploi

Ajout d'une note concernant l'article 1221 du Code civil du Québec

Identifiez jusqu'à trois appelés et attribuez une dévolution alternative propre à chacun

Possibilité de défaut de tous les appelés

Sélectionnez parmi les trois possibilités de remploi

occupation  
 et témoin

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

- CHOIX DE DOCUMENTS
- Identification du NOTAIRE
- Identification du TÉMOIN
- Identification du COMPARANT
- Personnes citées dans les documents de Jean LÉPINE
- Identification du CONJOINT

### Identification du conjoint

Veillez identifier le conjoint à l'aide du bouton « Définir conjoint ». À l'écran suivant, choisir « Nouveau contact ».

L'identification du conjoint est basée sur les données entrées dans l'identification du comparant. Les informations communes aux deux personnes seront automatiquement reportées. L'occupation n'étant pas une donnée commune, veuillez entrer l'occupation du conjoint pour le miroir.

Modifier Conjoint Supprimer Conjoint

 Save to Contacts
   
  

**Civilité**

M.

Mme

**Prénom et nom du conjoint (ex. : Jean BEAUDET)**

! - Inscrire le nom de famille en majuscules si désiré

**Occupation (en minuscules)**

! - Si vous ne voulez pas inscrire d'occupation dans l'acte, laissez « Aucune »

Ajoutez ou non l'occupation de la personne citée dans la section Comparution

C ) A U S E

← Précédent → Suivant Afficher l'aperçu Enregistrer et fermer

- Bienvenue
- Instructions de départ
- Prise de notes
- CHOIX DE DOCUMENTS
- Identification du NOTAIRE
- Identification du TÉMOIN

**Les coordonnées du témoin seront entrées...**

! - Pour identifier un témoin, sauvegarder ses coordonnées et les inscrire dans l'acte, sélectionnez « Maintenant ». Pour inscrire les coordonnées du témoin plus tard dans l'acte généré, conservez la sélection par défaut, « Dans l'acte généré », enregistrez et continuez.

Maintenant

Dans l'acte généré

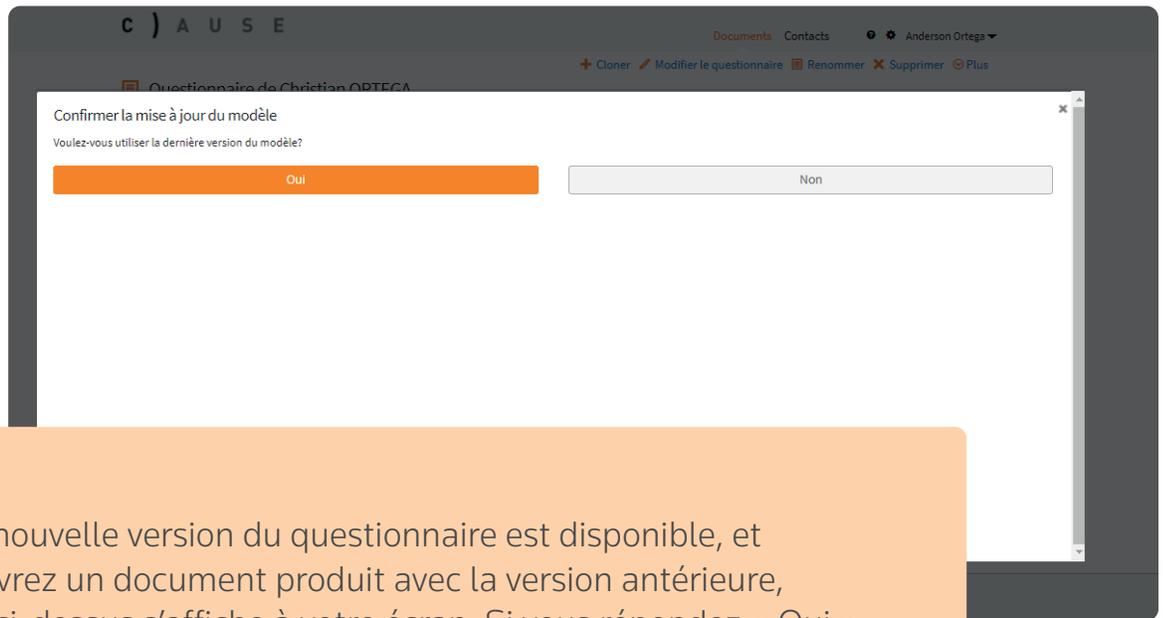
**Témoin**

Définir Témoin

Enregistrer et continuer

Créez et sauvegardez un ou des contacts « témoin » puis ajoutez-le aux documents

mise à jour du questionnaire



**Important !**

Lorsqu’une nouvelle version du questionnaire est disponible, et que vous ouvrez un document produit avec la version antérieure, le message ci-dessus s’affiche à votre écran. Si vous répondez « Oui », les réponses et les valeurs seront conservées, mais sous le nouveau questionnaire. Donc, vous bénéficierez de la mise à jour (nouvelles clauses, fonctionnalités, commentaires, révision).

Nous vous remercions d’utiliser Clause Testament et nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires. Grâce à ceux-ci, nous continuons d’améliorer l’outil afin qu’il réponde le mieux possible à vos besoins.

Pour toute question ou pour obtenir de l’aide au sujet des fonctionnalités de l’outil Clause Testament, veuillez communiquer avec notre équipe de soutien.

☎ 1 800 363-3047 ✉ [lareference@tr.com](mailto:lareference@tr.com)